



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2023 – B - 028

Séance du 18 juillet 2023

FINANCEMENT DE PROJETS CONTRAT BOOST'TER 2023



L'an deux mille vingt-trois, le 18 juillet à 17h30 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 11 juillet 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Valérie BERTIN, Céline COLLET-DUFAYS et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Jean-Luc LEGER, Laurent LHERITIER, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

ETAIENT EXCUSES : Philippe ESTERELLAS et Didier TERNAT

Madame Valérie BERTIN présente le rapport suivant :

Le Conseil communautaire validait par délibération n°2019-115 du 12 décembre 2019 le contrat Boost'ter avec le Conseil Départemental de la Creuse, ainsi que deux avenants (ajustement du mode d'emploi et mesure exceptionnelle) par délibération n° 2020-038.

Ce contrat prévoit une enveloppe d'un montant de 355 000 euros allouée à Creuse Grand Sud pour soutenir les projets d'investissement structurants du territoire sur la durée du contrat de 5 ans (2019-2023), sur un taux maximal de 60%, un montant minimum de projet de 5000€ HT et un plafond d'aide départementale de 300k€ par projet. L'EPCI peut choisir d'étendre le bénéfice du fonds à d'autres acteurs sur des projets structurants (communes, syndicats, associations...) sur avis du conseil de territoire formé d'élus et techniciens du Département et de l'EPCI, associant d'autres acteurs le cas échéant.

A fin 2022, 18 demandes ont été faites concernant le territoire de Creuse Grand Sud ; 5 demandes n'ont pas abouti ; 6 ont concerné la Communauté dont 3 pour le financement de l'investissement pour la Cité (2 fois le Fonds Tapisserie et 1 fois l'extension) avec 275 013,57 € alloués.

Il reste donc 35 556,43 € à financer pour 2023. La contribution au Fonds Tapisseries Contemporaines est à nouveau proposée pour 2023 soit 60% des 45 000 € de dépenses c'est-à-dire 27 000 €

Pour les 8 556,43 € restants, il est proposé de faire financer les achats obligatoires au Centre Aquasud, vecteur d'attractivité pour notre territoire (viateurs CTA, sorbonnes et automates de secours montant éligible 14 973,30 € HT).

Au regard des éléments précités, le Bureau communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité :

1. **VALIDE les 2 projets** pour 2023 à proposer au Conseil départemental dans le cadre du contrat Boost'ter 2023 au taux maximal,
2. **AUTORISE Madame la Présidente** à signer tout document afférent à cette décision, et notamment la modification du plan de financement de l'opération et toute demande de financement complémentaire.

Ainsi fait et délibéré le 18 juillet 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

**La Présidente,
Valérie BERTIN**

